

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**
Titulaires : 67
Membres présents : 39
· dont suppléés : 02
Membres représentés : 04
Votants : 43
Date de la convocation
20 juin 2025
Secrétaire de séance
Mme RAMON M.Gabrielle

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT SIX JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Esclainvillers sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, MESMIN Véronique

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, CARON Hubert, LEVASSEUR Roger, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BARBIER Stéphane suppléant de BLIN Marie-Annick, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, LEFEVRE Serge suppléant de CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DOVERGNE Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, M. LEVASSEUR Roger de M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, ROSE Maryse-Corinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BLIN Marie-Annick, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, PIOT Nicole, DEMORSY Roselyne

Messieurs BLIN Nicolas, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, DELANAUD Stéphane, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémie, LAVOINE Nicolas, LCONTE Yves-Robert, TEN Franck, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, OLEON J-Jacques, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, WABLE Vincent, CLEMENT Dominique

OBJET : Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 : application de la fongibilité des crédits

Rapport de M. LAMOTTE Dominique, Vice-Président Finances

Vu la délibération 2025_24.04_05 Feuillet 965 relative au vote du Budget Primitif 2025 : Budget Principal et Budgets Annexes,

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la CCALN a adopté par la délibération du Conseil communautaire n°2023_19.10_05 Feuillet 739 en date du 19 octobre 2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

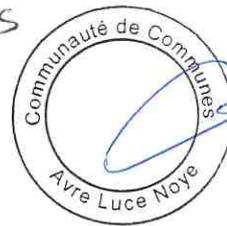
- Dans le cadre du Budget Primitif 2025 : Budget Principal et Budgets Annexes et des éventuelles décisions modificatives qui seraient votées, autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- Donne tous pouvoirs au Président, au 1^{er} Vice-Président et au Vice-Président Finances à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 26 juin 2025
à ESCLAINVILLERS**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 30/06/25

Affiché le 01/07/25



Le Président,

Alain DOVERGNE



CERTIFICAT ADMINISTRATIF FONGIBILITE DES CREDITS

Décision 1/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5217-10-6 ;

Vu la délibération en date du ... concernant la fongibilité des crédits ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser un transfert de chapitre à chapitre afin de faire face aux écritures comptables ;

Le Président de la Communauté de Communes Avre, Luce, Noye

1/ Décide d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Chapitre	Article	Montant
011	6188	-100€
67	673	+100€

2/ Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain Conseil Communautaire.



A Ailly-Sur-Noye, le 06 Juin 2025

Le Président,

Alain DOVERGNE

CERTIFICAT ADMINISTRATIF FONGIBILITE DES CREDITS

Décision 2/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5217-10-6 ;

Vu la délibération en date du ... concernant la fongibilité des crédits ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser un transfert de chapitre à chapitre afin de faire face aux écritures comptables ;

Le Président de la Communauté de Communes Avre, Luce, Noye

1/ Décide d'autoriser les transferts de crédits suivants, budget 30500 :

Chapitre	Article	Fonction	Montant
65	65742	61	+30 000.00€
011	6188	020	-30 000.00€

2/ Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain Conseil Communautaire.

A Ailly-Sur-Noye, le 12 Juin 2025

Le Président,

Alain DOVERGNE

